

16 KITCHEN

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
ZA Les Avenauds 16160 GOND PONTOUVRE
RCS ANGOULEME 933 069 882

**PROCES-VERBAL
DE DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES
DU 11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze septembre, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis sans délai au siège social sur convocation orale de la présidence.

Les associés reconnaissent la validité de la convocation donnant lieu au présent procès-verbal de décisions unanimes des actionnaires.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme BURGHGRAEVE, titulaire de 5.100 actions,
- Madame Mélanie GUIMONT, titulaire de 4.900 actions.

Monsieur Jérôme BURGHGRAEVE préside l'assemblée en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 100% du capital social.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Nomination de Madame Mélanie GUIMONT en qualité de directrice générale de la société.
- Pouvoirs pour formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION – NOMINATION DE MADAME MELANIE GUIMONT EN QUALITE DE DIRECTRICE GENERALE

Les associés décident unanimement de nommer en qualité de Directrice Générale de la société pour une durée indéterminée à compter de la constitution de la société Madame Mélanie GUIMONT, né le 02/08/1985 à ANGOULEME, demeurant à L'ISLE D'ESPAGNAC, 4 Résidence de la Paix.

Paraphe
JB

Paraphe
MG

Intervenant à l'instant, cette dernière déclare accepter sans réserve ni restriction les fonctions de Directrice Générale à compter de la constitution de la société.

DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associés donnent unanimement tous pouvoirs à Maître Frédéric BIAIS, membre de la SELARL BIAIS ET ASSOCIES ayant son siège social sis 19 boulevard Alfred Daney - 33300 BORDEAUX, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

TROISIEME DECISION – SIGNATURE ELECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, les associés sont convenus de signer électroniquement le présent procès-verbal de décisions unanimes par le biais du service DocuSign, ces derniers s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service DocuSign.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal de décisions unanimes qui a été signé électroniquement après lecture par le Président et l'ensemble des actionnaires.

Monsieur Jérôme BURGHGRAEVE	Signé par : <i>Jérôme BURGHGRAEVE</i> 6D18309049F6431...
Madame Mélanie GUIMONT	Signé par : <i>Mélanie GUIMONT</i> 4AE66AA31CC4424...

Paraphe
JB

Paraphe
MG